

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00360

Numéro SIREN : 512 590 506

Nom ou dénomination : 3 D

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2018 sous le numéro de dépôt 1569

SDRA

Société
d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
inscrit au 1^{er} bureau de l'Ordre des Experts Comptables C.P.C. 115
Membre de la C.R. des Commissaires aux Comptes de Boulogne

CERTIFIÉ CONFORME

Crédit du Tribunal
de Commerce de Boulogne

Report
du 7 MAI 2018

Boulogne S.M.

SARL 3D
53 RUE D'ARRAS
62500 SAINT OMER

BILAN – COMPTE DE RESULTAT
DOSSIER DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

15, rue Saint-Bertin, B.P. 70091 - 62502 SAINT-OMER Cédex

Tél. : 03 21 38 33 54 - Fax 03 21 98 45 86

28, avenue Wilson - 62100 CALAIS

Tél. : 03 21 34 33 66 - Fax 03 21 97 88 89

E-mail : sdra@cifra-conseil.fr - www.cifra-conseil.fr



Cabinets d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Liasse 17 IS RS

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>3D S.A.R.L.</u>					Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>53 RUE D'ARRAS 62500 SAINT OMER</u>																		
SIREN					<table border="1"> <tr> <td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>5</td><td>9</td><td>0</td><td>5</td><td>0</td><td>6</td> </tr> </table>					5	1	2	5	9	0	5	0	6
5	1	2	5	9	0	5	0	6										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>													
					Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>													
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	28 800	012		28 800											
		Autres *	014	768	016	768												
	Immobilisations corporelles *		028	72 638	030	35 733	36 905											
	Immobilisations financières * (1)		040	4 439	042		4 439											
	Total I (5)		044	106 645	048	36 501	70 144											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 862	052		1 862											
		Marchandises *	060	1 584	062		1 584											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070													
		Autres * (3)	072	8 110	074		8 110											
	Valeurs mobilières de placement		080	10 498	082		10 498											
	Disponibilités		084	54 559	086		54 559											
	Charges constatées d'avance *		092	293	094		293											
Total II		096	76 906	098		76 906												
Total général (I + II)		110	183 551	112	36 501	147 050												
PASSIF							Exercice N 1	NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			15 000												
	Écarts de réévaluation		124															
	Réserve légale		126			1 500												
	Réserves réglementées *		130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131		132	326												
	Report à nouveau		134															
	Résultat de l'exercice		136			41 915												
	Provisions réglementées		140															
Total I		142			58 741													
Provisions pour risques et charges		Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			56 521												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			1 412												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 194	172	30 377												
	Produits constatés d'avance		174															
Total III		176			88 309													
Total général (I + II + III)		180			147 050													
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	43 099												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 164												
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3D S.A.R.L.		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2017			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	10 442		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		Services *		217		218	167 487		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226	8 950			
	Autres produits				230	1 110			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	187 989		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	6 386		
	Variation de stocks (marchandises) *					236	270		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	10 058		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(439)		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	23 889		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 215	244	1 918	
	Rémunérations du personnel *					250	73 289		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	17 199		
	Dotations aux amortissements *					254	7 119		
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	245		
Total des charges d'exploitation (II)						264	139 933		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	48 056		
Produits financiers (III)		280	65	Charges financières (V)		294	583		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))			347		300			
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	5 624		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	41 915		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	41 915	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	7 357				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	195		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990					
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			350		
	Créance due au report en arrière du déficit			346					
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	43 974	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	43 974	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 20

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant

Exercice clos le

31422017

SIREN

5 1 2 5 9 0 5 0 6

Dénomination de l'entreprise

3D S.A.R.L.

Adresse (voie)

53 RUE D'ARRAS

Code postal

62500

Ville

SAINT OMER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MLE	Nom patronymique	DAVID	Prénom(s)	ANAELLE			
		Nom marital		% de détention	33,33	Nb de parts ou actions	5	
Naissance :	Date	08/10/1982	N° Département	59	Commune	GRANDE SYNTHE	Pays	
Adresse :	N°	11	Voie	Rue du Moulin				
	Code Postal	62129	Commune	DELETTES		Pays	FRANCE	
Titre (2)	MME	Nom patronymique	VERWAERDE	Prénom(s)	PASCALE			
		Nom marital	DAVID	% de détention	33,33	Nb de parts ou actions	5	
Naissance :	Date	15/09/1953	N° Département	59	Commune	MALO LES BAINS	Pays	
Adresse :	N°	981	Voie	CHEMIN ROYALE				
	Code Postal	59143	Commune	MILLAM		Pays	FRANCE	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

3D S.A.R.L.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Annexes Legales 17**3D S.A.R.L.****ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 147 050,36 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 41 914,65 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

3D S.A.R.L.**SOMMAIRE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

• COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Informations et commentaires sur :

- Composition du capital social

SD S.A.R.L.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.2 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 3.593 euros.

3D S.A.R.L.
S.A.R.L. au capital de 15 000,00 Euros
Siège social : 53 RUE D'ARRAS
62500 SAINT OMER

R.C.S : 512 590 506

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2018

Le 31/03/2018,
à 19 heures,

Mademoiselle ANAELLE DAVID, détenant 50 parts sociales,
Madame PASCALE DAVID, détenant 50 parts sociales,
Monsieur DIDIER DAVID, détenant 50 parts sociales,

associés de la société **3D S.A.R.L.**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Mademoiselle ANAELLE DAVID, préside la séance en qualité de gérante.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

La Présidente répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un bénéfice de **41 914,65** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir un bénéfice de **41 914,65** Euros. A ce résultat s'ajoute un prélèvement sur les autres réserves à hauteur de **326,26** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **42 240,91** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **42 240,91** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres Réserves pour un montant de 90,91 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 42 150,00 Euros répartis de la manière suivante :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2017	42 150 EUROS		

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 281,00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2014	14 897 EUROS		
31/12/2015	18 750 EUROS		
31/12/2016	79 000 EUROS		

Il convient de vous informer qu'à compter du 30 décembre 2017, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A. David

